

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE VINGT-SEPT SEPTEMBRE, A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME EVELYNE THOREUX, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 21 SEPTEMBRE 2023

PRESENTS :

Mme THOREUX Evelyne, M. NOËL Olivier, Mme PASDELOU Martine, Mme BOISSIERE Martine, M. DARTEVELLE François, Mme EYCHENNE Rosemary, Mme D'ENQUIN Emmanuelle, M. CHAUVIN Nicolas, Mme SAVALLE Julie, M. HENRY Gérard, M. COURSIER Bruno, M. CARNET Éric, M. POTIN Stéphane, Mme LARDOUX Marina.

EXCUSEE :

Mme Gaëlle LENOIR ayant donné procuration à Mme Martine BOISSIERE

1

ABSENTS :

Mme PLUNET Valérie, M. COLLIN Matthieu, M. GUILLAUME Patrick, M. LE COZ Sébastien

SECRETARE DE SEANCE : M. Eric CARNET

Le compte rendu de la séance du 13 septembre 2023 est soumis à l'approbation du conseil municipal et approuvé à l'unanimité.

AFFAIRE N° 01

**FINANCES – BUDGET PRINCIPAL
Tarifs « séjour jeune » - vacances de la Toussaint**

Rapporteur : Madame Martine BOISSIERE

La commune, sous l'impulsion de son référent périscolaire, souhaite initier, pour la première fois, un « séjour jeune » à destination des 12-15 ans lors des prochaines vacances de la Toussaint (23 au 27 octobre).

Le séjour se déroulerait au camping municipal de « La Hallerais » et aborderait la thématique des jeux olympiques la commune étant « Terre de Jeux ».

S'agissant d'une nouvelle prestation de service il convient :

1. De recruter le personnel nécessaire
2. De fixer les tarifs adossés

1 – PERSONNEL

Le séjour pourra être encadré par le référent périscolaire communal.

Il convient toutefois de recruter deux animateurs supplémentaires pour respecter les normes d'encadrement réglementaires et assurer la sécurité de tous.

La rémunération d'un des animateurs supplémentaires sera prise en charge par le CCAS ; elle est estimée à 1 300 €.

Le Code de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale permet d'autoriser le Maire à pourvoir rapidement à ses besoins saisonniers.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1. **DECIDE DE CREER ce séjour**
2. **DECIDE DE CREER deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions suivantes :**

Type de Contrat	Contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité
Métier	Agent d'animation / Animateur
Lieu de travail	Lieu du séjour (camping La Hallerais – 22100 TADEN) et lieux des activités proposées
Début du contrat	9 octobre 2023
Fin du contrat	30 octobre 2023
Temps de travail	Non Complet
Nombre d'heures de travail effective	65
Durée hebdomadaire de service « lissée »	15/35 (65/151,67 x 35h)
Grade de rémunération	Agent d'animation / titulaire du BAFA
Echelon de rémunération	3 ^{ème} échelon
Régime indemnitaire	RIFSEEP (IFSE + CIA) des agents de catégorie C à équivalence de poste

3

3. **AUTORISE Madame le Maire à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;**
4. **PREVOIT à cette fin une enveloppe de crédits au budget.**

2 – TARIFS

S'agissant d'un service extrascolaire les recettes du séjour seront encaissées via la régie municipale existante pour l'ALSH ; avec une comptabilité spécifique dédiée (analytique).

Le régisseur de ce séjour sera le référent périscolaire.

Le coût moyen, par enfant bénéficiant du séjour, s'élève à 165 €.

A l'instar des tarifs péri et extrascolaires actuellement en vigueur, une tarification au quotient familial pourrait être proposée en prenant le coût moyen (soit 165 €) comme référence de la tranche médiane (tranche QF n°4).

Tranche	Quotient familial	TARIF
1	De 0 à 500 €	135 €
2	De 501 à 700 €	145 €
3	De 701 à 850 €	155 €
4	De 851 à 1100 €	165 €
5	De 1101 à 1300 €	165 €
6	De 1301 à 1500 €	165 €
7	Plus de 1500 €	165 €

4

A noter que :

- Le CCAS pourra apporter son aide financière aux familles dont les enfants désirent participer au séjour mais dont les ressources financières sont très basses et/ou en cas de difficulté de paiement ;
- Un paiement du séjour en 3 fois pourra être proposé pour les familles qui le souhaitent.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VOTE ces tarifs.

AFFAIRE N° 02

**FINANCES – BUDGET PRINCIPAL
Tarifs ALSH**

Rapporteur : Madame Martine BOISSIERE

Les tarifs aujourd'hui proposés pour l'ALSH intègrent les frais de restauration.

Tranche	Quotient familial	Demi-journée (avec repas)	Journée (avec repas)
1	De 0 à 500 €	6.50 €	8.50 €
2	De 501 à 700 €	7.00 €	10.00 €
3	De 701 à 850 €	7.30 €	11.50 €
4	De 851 à 1100 €	7.50 €	12.50 €
5	De 1101 à 1300 €	8.00 €	14.00 €
6	De 1301 à 1500 €	8.50 €	15.50 €
7	Plus de 1500 €	9.00 €	17.00 €

5

Il s'avère des enfants souffrent parfois d'allergènes et que des PAI doivent être mis en place.

De facto une attention toute particulière doit être portée sur l'alimentation de ces enfants.

Or il s'avère impossible de mettre en place des repas personnalisés et adaptés dans le cadre de l'ALSH, eu égard à la multiplicité des situations.

Aussi est-il proposé de ne pas proposer de repas (midi et goûter), pour les PAI de plus de 2 allergènes, et de déduire le coût du repas (facturé actuellement 4,30 € par la commune de Quévert, au titre d'une prestation de service) sous 2 conditions :

1. Qu'un Pai ait été dument établi au préalable
2. Que les repas soient fournis par les parents, ou personnes dument habilitées (tuteurs, autres ascendants familiaux, familles d'accueil ...)

Soient les tarifs suivants :

Tranche	Quotient familial	Demi-journée		Journée	
		Avec Repas	Sans repas	Avec Repas	Sans repas
1	De 0 à 500 €	6.50 €	2,20 €	8.50 €	4,20 €
2	De 501 à 700 €	7.00 €	2,70 €	10.00 €	5,70 €
3	De 701 à 850 €	7.30 €	3,00 €	11.50 €	7,20 €
4	De 851 à 1100 €	7.50 €	3,20 €	12.50 €	8,20 €
5	De 1101 à 1300 €	8.00 €	3,70 €	14.00 €	9,70 €
6	De 1301 à 1500 €	8.50 €	4,20 €	15.50 €	11,20 €
7	Plus de 1500 €	9.00 €	4,70 €	17.00 €	12,70 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VOTE ces tarifs à compter du 1^{er} octobre 2023.

AFFAIRE N° 03

CONSEIL MUNICIPAL

Rapport sur l'exercice des délégations du Conseil Municipal par le Maire

Rapporteur : Madame Le Maire

Par délibération du 10 juillet 2020, et conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal a donné délégation au maire pour un certain nombre de ses compétences.

En application de l'article L 2122-23 du CGCT le Maire rend compte de l'exercice de ces délégations au conseil municipal.

❖ **Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget**

2023 CAMPING DE LA HALLERAIS TADEN (21220339200072) (K)

Engagement	Date	Tiers	Imputation	Mt.TTC
226(D) débroussailleuse	10/07/23	HOMO JEAN CHARLES / SARL 3J (code : 1010)	D F 011 61558 /ESPV	672,00
229(D) pompe doseuse piscine	11/07/23	PISCINE EVOLUTION (code : 76)	D I 21 2188 1006 /PISCINE	986,74
234(D) CHLORE PISCINE	20/07/23	PISCINE EVOLUTION (code : 76)	D F 011 6063 /PISCINE	2 090,88
236(D) sfpl matériels chalets	22/07/23	SFPL (code : 972)	D F 011 6063 /CHALETS	1 291,14
				5 040,76

7

2023 COMMUNE DE TADEN (SIRET 21220339200015) (C571)

Engagement	Date	Tiers	Imputation	Mt.TTC
000393(D) Commande de fournitures de la classe de CM1 de Mr Joan pour la rentrée 2023	10/07/23	GROUPE DELTA OUEST (code : 133)	D F 011 6067	523,42
000403(D) Débroussailleuse ECHO 30.5 CM3	11/07/23	HOMO JEAN CHARLES / SARL 3J (code : 1010)	D I 21 2158 1027 /ESP. VERTS	590,00
000404(D) Fourniture et pose de panneau "stop" et "sens interdit"	11/07/23	4S SIGNALISATION (code : 227)	D I 21 2152 1070 /VOIRIE	517,60

000413(D) Participation financement emploi Théâtre en Rance	13/07/23	COMMUNE DE LANVALLAY (code : 1259)	D F 65 657341 /ADMINISTRA	650,00
000423(D) Université RENNES 2 formation continue MTCT A MENARD juillet 2023/Devis 202313377	19/07/23	UNIVERSITE RENNES 2 (code : 1660)	D F 011 6184 /ESP. VERTS	5 460,00
000430(D) MICRO C devis DM233757 migration 20 boîte mails .bzh microsoft 365	20/07/23	MICRO C (code : 1263)	D F 65 65811 /ADMINISTRA	2 902,80
000431(D) MICRO C devis DM233836 pc portable cantine	20/07/23	MICRO C (code : 1263)	D I 21 21838 1019 /CANTINE	840,00
000432(D) SOLCAP devis DE7061-AVP etude geotechnique AVP PADEL	20/07/23	SOLCAP (code : 1661)	D I 23 2313 1020 /TENNIS	4 549,20
000444(D) Devis Concert du 07-07-2023 à l'Eglise	21/07/23	PERON - Vincent (code : 1662)	D F 011 6233 /CULTURE	1 600,00
000450(D) reprise d'enrobé devant le numero 9 des jardins de Trélat	24/07/23	LRTP JOHAN LEROUX (code : 1663)	D F 011 615231	900,00
000451(D) Produits entretien cantine	24/07/23	PLG GRAND OUEST (code : 1153)	D F 011 60631 /ENTRETIEN	2 306,58
000452(D) Habilitation électrique Formation initiale (non électricien) BS-BE Manoeuvre-HE devisd230459	24/07/23	CIFAC (code : 1476)	Fonctionnement - Art:6184	675,00
000454(D) Subvention école DIWAN	25/07/23	OGEC AEP DINAN (code : 19)	D F 65 6574 /ASSOCIATIO	2 605,36
000455(D) Accueil de loisirs ALSH -Convention participation août 2023-QUEVERT	25/07/23	COMMUNE DE QUEVERT (code : 1276)	D F 011 611 /ALSH EXTRA	1 200,00
000457(D) EAUX DE DINAN contrôle des hydrants 2023 - 71 ouvrages x 90€ = 6 390	26/07/23	EAUX DE DINAN (code : 235)	D F 011 615232 /VOIRIE	6 390,00
000460(D) Mur de soutènement TRAVAUX LIAISONS DOUCES VALLEE SUR LETANG	27/07/23	COLAS CENTRE OUEST (code : 981)	D I 23 2315 1044 /VOIRIE	5 508,00
000461(D) 2023MOPADELS	27/07/23	COLAS DURAND Architectes (code : 1613)	D I 23 2313 1020 /TENNIS	55 206,00
000462(D) 2023MOPADELS	27/07/23	ACOUSTIQUE & CONSEIL (code : 1614)	D I 23 2313 1020 /TENNIS	5 910,00
000463(D) 2023MOPADELS	27/07/23	SPORTS INITIATIVES (code : 1451)	D I 23 2313 1020 /TENNIS	8 340,00
000464(D) Relevé copies 2023	27/07/23	LA GENERALE DE BUREAUTIQUE (code : 237)	D F 011 6156 /ECOLE TREL	500,00
000466(D) relevé copies 2023	27/07/23	LA GENERALE DE BUREAUTIQUE (code : 237)	D F 011 6156 /ECOLEM	800,00

000467(D) RUE GUERALT voirie etudes techniques spécifiques cahier des charges juillet 2023	27/07/23	AGENCE D'APPUI AUX COLLECTIVITES (code : 749)	D I 23 2315 1047 /VOIRIE	912,00
000468(D) contrôle annuel Electrique TENNIS	27/07/23	EMERAUDE PREVENTION (code : 1636)	D F 011 6156 /TENNIS	1 065,65
000473(D) Devis 20220590 accompagnement delib+convention occupation garages rue guerault juillet 2023	28/07/23	THOME HEITZMANN - société d'avocats (code : 1539)	D F 011 62268 /GARAGES	2 898,00
000486(D) Gasoil non routier	03/08/23	ETS COHUET (code : 21)	D F 011 60621 /ST	1 500,00
000517(D) Journées nautiques les 22,23,29 et 30 juin 2023- Ecole Trélat	11/09/23	CNL CLUB NAUTIQUE LANCIEUX (code : 1684)	D F 011 6288	4 592,00
000518(D) 2023LD_VALLEE	11/09/23	LTP Génie Civil & Gabions (code : 1685)	D I 23 2315 1044 /VOIRIE	18 600,00
000519(D) matériel art visuel willalex	12/09/23	WMD DIFFUSION (code : 176)	D F 011 6067 /ECOLEM	583,40
000522(D) Délimitation acquisitions foncières section 3 LD Taden-Dinan	13/09/23	PRIGENT & ASSOCIES (code : 154)	D I 23 2315 1055 /VOIRIE	2 664,00
000536(D) 1er appel de paiement 2023-Instruction Urbanisme	18/09/23	DINAN AGGLOMERATION (code : 998)	D F 011 62876 /DINANA	4 865,27
000539(D) Devis complémentaire passerelle vallée étang 20231162 chasses roues	20/09/23	GOLFE BOIS CREATION (code : 1502)	D I 23 2315 1044 /VOIRIE	2 676,40
				148 330,68
000050(R) FPIC 2023	11/09/23	PREFECTURE DES COTES D ARMOR (code : 923)	R F 73 732221 /ADMINISTRA	29 644,00
				29 644,00

❖ **Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières**

Emplacement	Type	Date effet	Durée
Cimetière n°2, Terrain, Carré 2, n° 25	Achat	07/08/2023	Cinquantenaire
Cimetière n°2, Terrain, Carré 5, n° 34	Achat	03/07/2023	Cinquantenaire
Cimetière n°2, Terrain, Carré 5, n° 33	Achat	24/04/2023	Cinquantenaire



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à

THOREUX Evelyne

CARNET Eric
Secrétaire de séance